

Manuels numériques et école connectée

le tout numérique, un empêchement au travail ?

- Droits et obligations,
- Le travail imposé, le travail empêché,
- L'infusion du numérique professionnel dans la vie privée.
- Pour l'administration et la Région Grand est tout va bien, et pour nous ? constats et moyens d'actions.

Animé par :

- **Christophe Girardin** secrétaire académique du SNES-FSU
- **Jean-François Clair**
- **Jean-Luc Cornesse**

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html>)

ET

- Après du SNES par mail (s3rei@snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stage-2020-2021-.html> en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation 8€)**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE ni récupération si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

Attention inscription : jauge limitée à 25 personnes